

Séance
extraordi-
naire du 10
décembre
2012 à
20h15

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIXIÈME (10^e)
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Aucun contribuables n'assistent à la séance alors que six (6) membres du personnel cadre de la Ville, soient madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Claude Fortin, surintendant aux travaux publics ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis ainsi que Réjean Desmeules de Radio-Canada.

**12.12.673 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

12.12.674 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2013.
4. Adoption du règlement 2012-1291 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2013.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2013 de la Ville de Mont-Joli.

LE BUDGET 2013 :

LA CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Les membres du conseil que j'ai l'honneur de présider ont élaboré le budget de l'exercice financier 2013 de la Ville de Mont-Joli dans le contexte particulier de l'implantation d'un nouveau rôle d'évaluation. Tous les trois (3) ans, une firme indépendante, Servitech en l'occurrence, procède à une mise à jour de la valeur des propriétés sur la base des fluctuations du marché immobilier. La vitalité dudit marché exerce une pression à la hausse sur le prix des immeubles transigés de sorte que, selon les diverses zones de la Ville, leur valeur s'est plus ou moins appréciée.

Ainsi donc, la valeur imposable de la Ville de Mont-Joli passe de 306,8 M \$ en 2012 à 347 M \$ en 2013, une augmentation de 13%. La valeur totale, incluant les édifices non imposables, est en hausse de 10,7% pour atteindre 477 M \$. Sur cette base, le conseil a ramené le taux de la taxe foncière de 1,31 \$ du 100 \$ d'évaluation à 1,14 \$. La résidence unifamiliale moyenne est évaluée à 127 076 \$ ce qui se traduit par une hausse de taxes foncières de 20 \$. Nous sommes fiers d'avoir pu maintenir la croissance de la taxation à 0,88% alors que l'inflation observée d'octobre 2011 à octobre 2012 atteignait 1,2% pour le Canada et 1,9% pour le Québec.

Le budget de Mont-Joli atteint donc 11 042 390 \$ pour l'exercice financier 2013, en hausse de 1,1%. Un montant de 200 000 \$ a été puisé du surplus et affecté au budget. Nous avons prévu un montant de 65 000 \$ en raison de l'élection générale de novembre 2013 et du référendum sur la fluoruration de l'eau qui sera tenu au même moment. Une dépense retient l'attention soit la facture de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec qui passe de 613 000 \$ à 703 000 \$, une augmentation de 14,7%. La dette de la Ville est de 12 M \$. Le programme de crédit de taxes foncières applicable aux nouvelles constructions, tant domiciliaires que commerciales, s'est avéré efficace et continue de l'être. En effet, les bénéficiaires de cette mesure en profitent pendant une certaine période au terme de laquelle ils participent à l'effort fiscal collectif. Ainsi, en 2013, c'est un montant de 74 000 \$ que la Ville percevra en revenus additionnels de ces nouveaux contribuables.

Les tarifs d'aqueduc à 208 \$, d'égouts à 104 \$, et de cueillette, transport et tri des matières résiduelles et recyclables à 186 \$ demeurent les mêmes pour une 4^{ème} année consécutive. À noter que le tonnage de matières résiduelles facturé par la MRC de La Mitis qui était de 4 500 en 2012 sera de 4 000 en 2013, une diminution de 12,5%. Voilà qui confirme la pertinence de la sensibilisation à la récupération.

Le budget de la Ville de Mont-Joli pour l'exercice financier de 2013 accorde une importance majeure à trois (3) projets reliés à la qualité de l'eau potable. En effet, le dossier de la mise aux normes de l'usine de filtration sera complété pour un investissement de 1,1 M \$ alors que nous procéderons au remplacement du réservoir, des travaux estimés à 3 M \$. Les coûts reliés à l'usine sont entièrement couverts par le remboursement de la taxe sur l'essence, une subvention versée sur une période de 20 ans par le MAMROT. Cette formule oblige toutefois la Ville à emprunter la totalité du montant lequel emprunt est remboursé, capital et intérêts, par le gouvernement du Québec. Dans le cas du réservoir, un soutien financier de 50% des coûts est déjà confirmé.

Un bref survol des éléments retenus pour chacun des services indique pour les travaux publics, outre la mise aux normes de l'usine et le remplacement du réservoir, que nous avons également prévu au budget une somme de 500 000 \$ pour la reconstruction du bâtiment de pompage d'amenée d'eau potable. Ces travaux seront financés par le remboursement de la taxe sur l'essence. J'attire aussi l'attention sur la mise en place d'un programme d'entretien préventif des véhicules appartenant à la Ville dont l'effet sera de diminuer leurs coûts d'utilisation à long terme tout en améliorant leur durée de vie.

En matière de sécurité incendie, le camion échelle acheté au cours des derniers mois nous sera livré, une dépense de 710 000 \$ assumée conjointement par les municipalités membres du regroupement à savoir Sainte-Angèle, St-Joseph, Sainte-Flavie et Mont-Joli. La direction du service entend mettre l'accent sur la formation des pompiers de façon à améliorer la sécurité des citoyens.

Du côté de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement, le projet de réfection du Château Landry (intérieur et extérieur) fait l'objet d'une prévision de dépense de 974 100 \$. Cette somme représente la subvention déjà obtenue du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, 464 100 \$, la contribution de la Fondation des Amis du Château, 360 000 \$, de même qu'une ponction de 150 000 \$ au surplus de la Ville. Ce montage financier élimine toute taxation additionnelle au contribuable pour la réalisation du projet. Encore là, la Ville doit contracter un emprunt équivalent à l'aide gouvernementale puisqu'elle est versée sur 10 ans. Le MCCCCF en assumera les coûts, capital et intérêts. Le mécanisme habituel d'ouverture de registre s'appliquera.

La réfection des terrains de soccer constitue le projet d'envergure du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Il s'agit d'un dossier porté par la Ville pour le Club de soccer de Mont-Joli actuellement en processus d'analyse au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec. La contribution de la Ville est de 36 000 \$ sur un investissement total de 760 000 \$.

Le développement domiciliaire du Croissant de la Pente Douce, dans le secteur de la rue Gendron, est maintenant prêt à accueillir les nouvelles constructions. Rappelons que quinze (15) terrains sont disponibles dans un environnement attrayant en vertu d'un partenariat entre un promoteur privé et la Ville.

Notre objectif demeure le développement de Mont-Joli afin créer de la richesse pour mieux partager l'assiette fiscale. Nous recherchons également l'amélioration de la qualité de vie des résidents et le respect de leur capacité de payer. Les programmes de réfection des façades pour les immeubles du centre-ville de même que les efforts déployés pour l'obtention d'un 4^e Fleuron contribuent à l'embellissement de ce milieu de vie dont nous sommes si fiers. La conjugaison de ces éléments s'avère un exercice difficile mais nécessaire.

Nous sommes à la fois honorés et fiers de servir les mont-joliennes et les mont-joliens. Le budget que je dévoile aujourd'hui est le résultat de compromis, de choix parfois déchirants et de rigueur dans la gestion des deniers publics.

12.12.675

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2013 et celles-ci se présentent ainsi :

ACTIVITES FINANCIERES

Revenus

Taxes	7 235 590
Païement tenant lieu de taxes	2 031 675
Autres revenus de sources locales	894 665
Transferts	880 460
TOTAL DES REVENUS	<u>11 042 390 \$</u>

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 642 569
Sécurité publique	1 280 903
Transport	2 065 734
Hygiène du milieu	2 116 987
Santé et bien-être	63 600
Aménagement, urbanisme et développement	683 236
Loisirs et culture	1 725 031
Frais de financement	594 000

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 10 172 060 \$

Autres activités financières

Remboursement de la dette à long terme	936 915
--	---------

TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES 936 915

Affectations et autres

Activités d'investissement	-131 750
Surplus accumulé affecté	280 335
Virement au fonds de roulement	-82 000

TOTAL DES AFFECTATIONS 66 585

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,
DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS
LES AFFECTATIONS** **11 042 390 \$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sources de financement

Transferts conditionnels	4 866 600
Taxes	107 500
Fonds de roulement	240 000
Surplus affecté	174 000
Emprunt	2 110 000

TOTAL **7 498 100 \$**

Dépenses d'investissement

Administration générale	55 000
Sécurité publique	744 000
Transport	80 500
Hygiène du milieu	4 700 000
Aménagement, urbanisme et développement	974 100
Loisirs et culture	944 500
TOTAL	<u>7 498 100 \$</u>

12.12.676 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1291 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2012-1291 établissant les prévisions budgétaires et fixant le taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2013 à la Ville de Mont-Joli dont dispense de lecture a été donnée lors de la présentation de l'avis de motion du 19 novembre 2012.

12.12.677 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Au nom de mes collègues du conseil de même qu'en celui de chacun des membres de l'équipe de direction et du personnel de la Ville, je désire offrir à la population de Mont-Joli nos meilleurs vœux de santé, de sérénité et de bonheur à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Que la pause du Temps des Fêtes nous permette de goûter à nouveau les petits plaisirs de la vie en compagnie de nos proches, et ce, sans oublier celles et ceux dont la situation demeurent plus difficile.

Joyeux Noël et Bonne Année!

12.12.678 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 32, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier